

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le quatre avril deux mille vingt cinq à 14 heures 00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues-Moissac, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Djuwan ARMANDET, Daniel BERTHEOL, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Claude CHANUT, Magali CRAUSER, Alain CROS, Bernard DELOSTAL, Denis DELPIROU, Christian DONIOL, Fabienne FARRADECHE, Xavier FOURNAL, Valérie GINHAC, Daniëlle GOMONT, Jean-François LANDES, Philippe LEBERICHEL, Daniëlle MAJOREL, Michel MARSAL, Thierry MATHIEU, Daniel MEISSONNIER, Bernard PAGENEL, Jean-Pierre PENOT, Colette PONCHET-PASSEMARD, Michel PORTENEUVE, Gérard POUDEROUX, Jean-Paul REBOUL, Pierrick ROCHE, Daniëlle ROLLAND, Philippe ROSSEEL, Philippe SARANT, Christophe SOULIER, Nadia TERREN, Josette TOUZET, Marie-Claire TUFFERY, Roland VERNET, Éric VIALA, Roland VIDAL

Étaient absents excusés :

Gilles AMAT, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Karine BATIFOULIER, Vivien BATIFOULIER, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, André BOUARD, Frédérique BUCHON, Lucette CHAUVEL, Agnès CREGUT, Jennifer DEVEZE, David GENEIX, Éric JOB, Robert JOUVE, Pierre JUILLARD, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Luc LESCURE, Félix ROCHE, Jean RONGIER, Claire TEISSEDRE, André TRONCHE, Alain VAN SIMMERTIER, Jean Louis VERDIER

Pouvoirs :

Gilles AMAT pouvoir à Denis DELPIROU, Jennifer DEVEZE pouvoir à Philippe ROSSEEL, Éric JOB pouvoir à Xavier FOURNAL

Date et affichage de la convocation : 28 mars 2025
Secrétaire de séance : Colette PONCHET-PASSEMARD
Membres en exercice : 60
Présents : 38 – Pouvoirs : 3 – Votants : 41

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Objet : Commission de délégation de service public – Actualisation de sa composition suite à la nouvelle répartition des sièges au sein du Conseil communautaire

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit la constitution d'une commission pour les délégations de service public ;

Vu la délibération n°2020CC-127 en date du 10 septembre 2020 portant sur le choix du mode de scrutin pour la nomination des membres au sein des commissions obligatoires ;

Considérant qu'aux termes des articles L. 1414-2 et L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, pour les EPCI de plus de 3 500 habitants, la commission, outre le Président (personne habilitée à signer les marchés), est composée de cinq membres titulaires et suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein ;

Considérant que les membres titulaires et suppléants de la Commission pour les Délégations de Service Public sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel ;

Vu la délibération n°2020CC-59 en date du 15 juillet 2020 qui approuve le caractère permanent de la Commission pour les Délégations de Service Public pour la durée du mandat et les modalités de dépôt des listes ;

Considérant la délibération n°2020CC-130 en date du 10 septembre 2020 portant élection des membres de la Commission pour les Délégations de Service Public ;

Vu la délibération n°2022-CC-006 en date du 03 mars 2022 actant le remplacement de Monsieur Robert JOUVE par le représentant suppléant figurant en tête de liste, Monsieur André BOUARD, en tant que membre titulaire de la commission de délégation de service public de Hautes Terres Communauté ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2024-1067 du 16 juillet 2024 portant modification des limites territoriales de la commune de Neussargues en Pinatelle au 1^{er} janvier 2025 et érigeant le territoire des anciennes communes de Celles, Chalinargues, Chavagnac et Sainte-Anastasia en communes séparées ; la commune de Neussargues en Pinatelle reprenant le nom de Neussargues-Moissac ;

Considérant que la prise de cet arrêté préfectoral a impliqué, d'une part la fin du mandat municipal et communautaire pour les élus de l'ancienne commune de Neussargues en Pinatelle au 1^{er} janvier 2025 et d'autre part, l'organisation de nouvelles élections au sein de chacune des nouvelles communes ;

Considérant que les délégués communautaires représentant cette ancienne commune avaient été désignés et élus au sein de divers instances internes à Hautes Terres Communauté et que leurs sièges sont devenus vacants ;

Considérant que le remplacement définitif d'un membre titulaire n'induit pas une nouvelle élection, et qu'il s'opère simplement par titularisation du suppléant figurant en première position sur la même liste que le titulaire ;

Considérant que le suppléant devenu titulaire n'est pas remplacé ;

Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'ACTER** le remplacement de Monsieur Michel PORTENEUVE par Monsieur Daniel MEISSONNIER en tant que membre titulaire de la Commission de Délégation de Service Public de Hautes Terres Communauté ;
- **D'ENTERINER** la liste suivante des membres de la Commission de Délégation de Service Public :

Membres titulaires :

- FURNAL Xavier
- ROSSEEL Philippe
- DE MAGALHAES Franck
- BOUARD André
- MEISSONNIER Daniel

Membres suppléants :

- AMAT Gilles
- POUDETOUX Gérard
- CEYTRE Georges

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an
Pour copie conforme

Le Président,
Didier ACHALME



Le Secrétaire de séance
Colette PONCHET-PASSEMARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.